



EXCEPTIONNELLES CAVES DE MR. H

& AUTRES AMATEURS

Mercredi 20 mai 2026

14h30





EXCEPTIONNELLES CAVES DE MR H. ET AUTRES AMATEURS

La maison de ventes aux enchères Vinestim est heureuse de vous présenter dans sa prochaine vente du 20 Mai un ensemble exceptionnel de plus 150 lots de bouteilles de vin conservés en caisses bois d'origine pour la plupart.

Toutes issues de caves de propriétaires particuliers, que nous avons visité, l'état de ces bouteilles témoigne du soin apporté à leur conservation.

La cave de Mr H. constituée patiemment, en est l'exemple, tout comme sa collection d'objets et sa bibliothèque. Une attention particulière a été accordée aux premiers grands crus classés de Bordeaux et aux millésimes importants de cette région.

Antoine Valmary



Mercredi 20 mai 2026

14h30

CATALOGUE DISPONIBLE :

www.vinestim.com / www.primardeco.com
www.drouot.com / www.interenchères.com

VENTE RETRANSMISE EN DIRECT



DROUOT.COM



INTERENCHÈRES.COM

CONTACT

contact@vinestim.com
06 38 04 22 81



CAVES

Les différentes caves sont identifiées par le sigle #, vous en trouverez l'index ci-dessous :

#1 : Cave naturelle de Mr H., en provenance de la Haute Loire avec des conditions de conservation parfaitement maîtrisées tant en température qu'en hygrométrie.

#2 : Cave climatisée de la région toulousaine.

#3 : Cave moderne et climatisée de la région toulousaine.

#4 : Belle cave naturelle du centre-ville de Toulouse.

#5 : Cave climatisée de la région toulousaine.

#6 : Cave climatisée de l'Aveyron.

#7 : Cave climatisée de l'Occitanie avec des conditions de conservation parfaitement maîtrisées avec acquisition auprès du domaine.

LEXIQUE

NIVEAU DES BOUTEILLES

BG : Bas goulot

LB : Légèrement bas

HEP : Haute épaule

MEP : Mi épaule

BEP : Basse épaule

CRU

1er GCC : 1er grand cru classé

GCC : grand cru classé

GC : grand cru

CB : cru bourgeois

1er CCS : 1er cru classé supérieur

1er CC : 1er cru classé

CBO : caisse bois d'origine



1
 9 BOUTEILLES
 CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD
 1er GCC PAUILLAC
 1970 - CBO - #1 - PAPIERS DE SOIE - 1 LB/5 HEP/1 HEP-MEP/1 MEP/1 MEP-BEP

700/900 €



3
 12 BOUTEILLES
 CHÂTEAU CHEVAL BLANC
 1er GCC SAINT ÉMILION
 1975 - CBO - #1 - 3 BG/4 BG-LB/1 MEP

2000/2500 €



2
 1 BOUTEILLE
 ROMANÉE SAINT VIVANT
 DOMAINE DE LA ROMANÉE CONTI
 1973 - 3 CM

1300/1500 €

4
 5 BOUTEILLES
 CHÂTEAU D'YQUEM
 1er CCS SAUTERNES
 1981 - CBO x 12 - #1 - PAILLONS ET PAPIERS DE SOIE - 4 BG

1000/1200 €



5

2 BOUTEILLES
CHÂTEAU COS D'ESTOURNEL
GCC SAINT ESTÈPHE
1982 - #1 - BONS NIVEAUX/ÉTIQUETTES TRÈS LÉGÈREMENT TÂCHÉES

400/500 €

6

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU HAUT BRION
1er GCC GRAVES
1982 - CBO - #1 - 3 à 3 CM/1 à 3,2 CM/1 à 3,3 CM/1 à 3,8 CM

5200/5500 €



7

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU CHEVAL BLANC
1er GCC SAINT ÉMILION
1982 - CBO - #1 - 6 BG/1 LB

7000/7600 €



8

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD
1er GCC PAUILLAC
1982 - CBO - #1 - 5 BG/2 BG-LB/1 LB-HEP/1 MEP-BEP

5000/6000 €



9

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU MARGAUX
1er GCC MARGAUX
1982 - CBO - #1 - 5 BG/2 BG-LB/1 LB

4000/6000 €



10

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU GISCOURS
GCC MARGAUX
1982 - CBO - #1 - 9 BG

600/800 €

11

5 BOUTEILLES
CHÂTEAU D'YQUEM
1er CCS SAUTERNES
1983 - CBO x 12 - #1 - PAILLONS ET PAPIERS DE SOIE - 2 BG/2 BG-LB

1000/1200 €



13

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU D'YQUEM
1er CCS SAUTERNES
1983 - CBO - #1 - 10 BG/2 BG-LB/PAILLONS ET PAPIERS DE SOIE

2600/2900 €



12

9 BOUTEILLES
CHÂTEAU COS D'ESTOURNEL
GCC SAINT ESTÈPHE
1983 - CBO - BG/1 LB

550/700 €



14

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU CLIMENS
1er CC SAUTERNES
1983 - CBO - BG/2 ET

750/950 €



15

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU L'ANGÉLUS
GCC SAINT ÉMILION
1984 - CBO - 3 BG/2 LB

450/550 €

16

8 BOUTEILLES
CHÂTEAU PAVIE
1er GCC SAINT ÉMILION
1985 - CBO x 12 - 7 BG/1 LB/1 ELA

600/700 €

17

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU HAUT BRION
1er GCC GRAVES
1985 - CBO - #1 - BONS NIVEAUX

3000/3300 €



18

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD
1er GCC PAUILLAC
1985 - CBO - #1 - PAPIERS DE SOIE - 3 BG

3200/3400 €



19

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU GISCOURS
GCC MARGAUX
1985 - CBO - #1 - 11 BG/1 LB/1 CAPSULE ABIMÉE

380/580 €

20

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU MARGAUX
1er GCC MARGAUX
1985 - CBO - #1 - 4 BG/2 LB

2500/2800 €



21

2 BOUTEILLES
PETRUS POMEROL
1986 - #1 - TRÈS BONS NIVEAUX/1 ÉTIQUETTE LÉGÈREMENT
PLISSÉE/1 CAPSULE TRÈS LÉGÈREMENT ABIMÉE SUR LE CÔTÉ

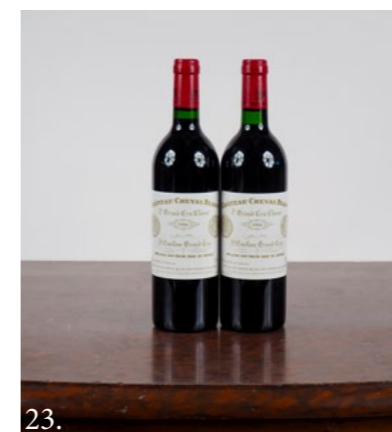
2500/3000 €



22

2 BOUTEILLES
CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD
1er GCC PAUILLAC
1986 - #1 - PAPIERS DE SOIE - 1 BG-LB

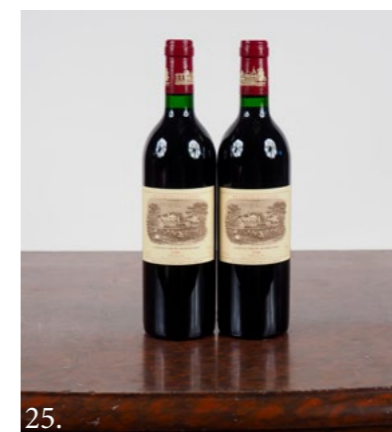
800/900 €



23.



24.



25.



26.

23

2 BOUTEILLES
CHÂTEAU CHEVAL BLANC
1er GCC SAINT ÉMILION
1986 - #1 - BONS NIVEAUX

500/560 €

24

2 BOUTEILLES
CHÂTEAU MARGAUX
1er GCC MARGAUX
1986 - #1 - 1 BG-LB

450/550 €

25

2 BOUTEILLES
CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD
1er GCC PAUILLAC
1986 - #1 - PAPIERS DE SOIE - BONS NIVEAUX

800/900 €

26

2 BOUTEILLES
CHÂTEAU LATOUR
1er GCC PAUILLAC
1986 - #1 - PAPIERS DE SOIE - BONS NIVEAUX

500/560 €

27

8 BOUTEILLES
CHÂTEAU CLIMENS
1er CC SAUTERNES
1986 - CBO - #1 - BG/2 ETLT

350/450 €

28

11 BOUTEILLES
CHÂTEAU D'YQUEM
1er CCS SAUTERNES
1986 - CBO - #1
3 BG/6 LB/2 HEP/1 CAPSULE TRÈS LÉGEREMENT ABIMÉE/PAILLONS ET PAPIERS DE SOIE

1800/2200 €



29

11 BOUTEILLES
CHÂTEAU CLIMENS
1er CC SAUTERNES
1986 - CBO - #1 - 9 BG/2 LB

500/700 €

30

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD
1er GCC PAUILLAC
1986 - CBO - #1 - PAPIERS DE SOIE - 6 BG/2 BG-LB/1 LB/2 ETLT/1 ETLA

5200/5800 €



31

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU GISCOURS
GCC MARGAUX
1986 - CBO - #1 - 11 BG/2 ETLA

350/450 €

32

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU RIEUSSEC
1er CC SAUTERNES
1986 - CBO - #1 - 2 BG

400/500 €

33

12 BOUTEILLES
PETRUS POMEROL
1986 - CBO - #1 - 5 BG

14 000/15 000 €



34

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU GISCOURS
GCC MARGAUX
1986 - CBO - #1 - 5 BG/6 LB

300/400 €

35

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU AUSONE
1er GCC SAINT ÉMILION
1986 - CBO - #1 - 2 BG-LB/4 LB/2 LB-HEP/4 HEP

1700/2000 €



36

1 BOUTEILLE
CHÂTEAU LATOUR
1er GCC PAUILLAC
1988 - #1 - PAPIER DE SOIE - BON NIVEAU

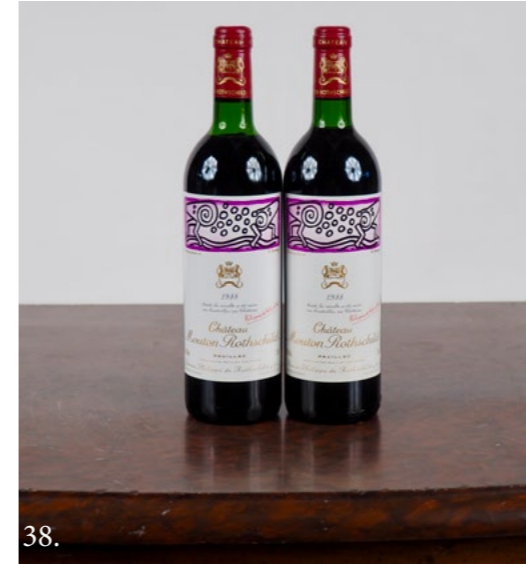
200/220 €

37

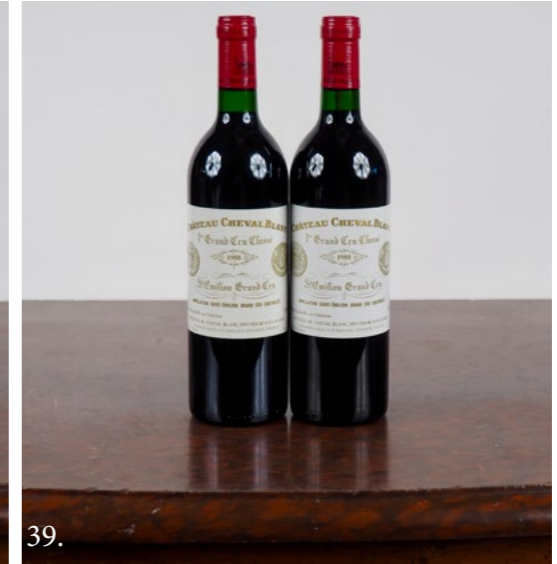
2 BOUTEILLES
PETRUS POMEROL
1988 - #1 - TRÈS BONS NIVEAUX



2250/2550 €



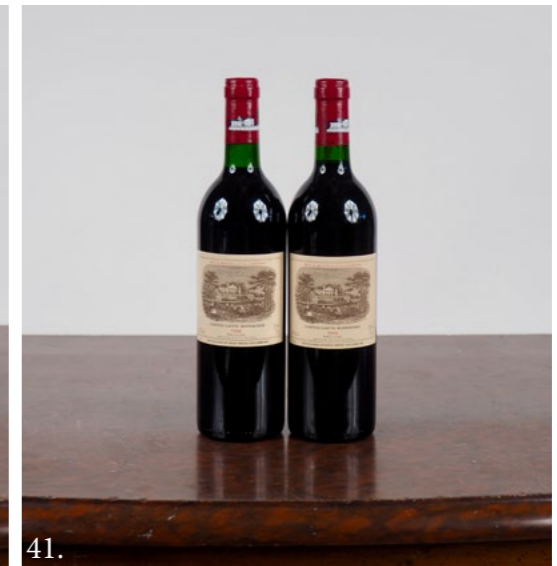
38.



39.



40.



41.

38

2 BOUTEILLES
CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD
1er GCC PAUILLAC
1988 - #1 - PAPIERS DE SOIE - 1 BG/1 LB

300/400 €

39

2 BOUTEILLES
CHÂTEAU CHEVAL BLANC
1er GCC SAINT ÉMILION
1988 - #1 - BONS NIVEAUX

400/500 €

40

2 BOUTEILLES
CHÂTEAU MARGAUX
1er GCC MARGAUX
1988 - #1 - BONS NIVEAUX

400/450 €

41

2 BOUTEILLES
CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD
1er GCC PAUILLAC
1988 - #1 - PAPIERS DE SOIE - BONS NIVEAUX

500/600 €



42

4 BOUTEILLES
CHÂTEAU HAUT BRION
1er GCC GRAVES
1988 - CBO x 12 - #1 - BONS NIVEAUX



800/900 €

45

12 BOUTEILLES
PETRUS POMEROL
1988 - CBO - #1 - 1 LB



12 500/13 500 €

43

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU COS D'ESTOURNEL
GCC SAINT ESTÈPHE
1988 - CBO - #1 - 2 BG



900/1100 €

44

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU CLIMENS
1er CC SAUTERNES
1988 - CBO - #1 - 5 BG

600/800 €



46

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU LATOUR
1er GCC PAUILLAC
1988 - CBO - #1 - 1 ÉTIQUETTE LÉGÈREMENT FANÉE

2300/2500 €



48

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU AUSONE
1er GCC SAINT ÉMILION
1989 - CBO - #1 - BONS NIVEAUX

1400/1600 €



47

6 BOUTEILLES
PETRUS POMEROL
1989 - CBO - #1 - 3 BG

10 500/11 500 €



49

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU COS D'ESTOURNEL
GCC SAINT ESTÈPHE
1989 - CBO - #1 - 2 BG

1000/1200 €



50

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU LÉOVILLE LAS CASES
GCC SAINT JULIEN
1989 - CBO - #1 - 10 BG/2 LB/1 BOUCHON TRÈS LÉGÈREMENT POUSSÉ

1100/1300 €



51

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD
1er GCC PAUILLAC
1989 - CBO - #1 - PAPIERS DE SOIE - 5 BG/4 LB

2500/2900 €



52

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU MARGAUX
1er GCC MARGAUX
1989 - CBO - #1 - BONS NIVEAUX

2500/3000 €



53

24 BOUTEILLES (37,5 cl)
CHÂTEAU D'YQUEM
1er CCS SAUTERNES
1989 - CBO - #1 - PAILLONS ET PAPIERS DE SOIE

2400/2600 €



54

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU GISCOURS
GCC MARGAUX
1990 - CBO x 12

300/400 €

55

6 BOUTEILLES

PETRUS POMEROL

1990 - CBO - #1 - BONS NIVEAUX - 1 ÉTIQUETTE TRÈS LÉGÈREMENT ABIMÉE

12 000/13 000 €



56

6 BOUTEILLES

CHÂTEAU AUSONE

1er GCC SAINT ÉMILION

1990 - CBO - #1 - BG

1400/1600 €



57

12 BOUTEILLES

CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD

1er GCC PAUILLAC

1990 - CBO - #1 - PAPIERS DE SOIE - 5 BG/3 LB

2500/2800 €



58

1 BOUTEILLE
RICHEBOURG
DOMAINE DE LA ROMANÉE CONTI
1991 - 2,5 CM

1500/1700 €



60

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU AUSONE
1er GCC SAINT ÉMILION
1992 - CBO - #1 - 9 BG/2 LB/3 ETLA

1800/2000 €



59

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD
1er GCC PAUILLAC
1992 - CBO - #1 - PAPIERS DE SOIE - BONS NIVEAUX

2700/3100 €



61

1 BOUTEILLE
CHAMPAGNE CRISTAL ROEDERER
1993 - COFFRET - #3 - BON NIVEAU/ÉTIQUETTE LÉGÈREMENT FANÉE

180/200 €

62

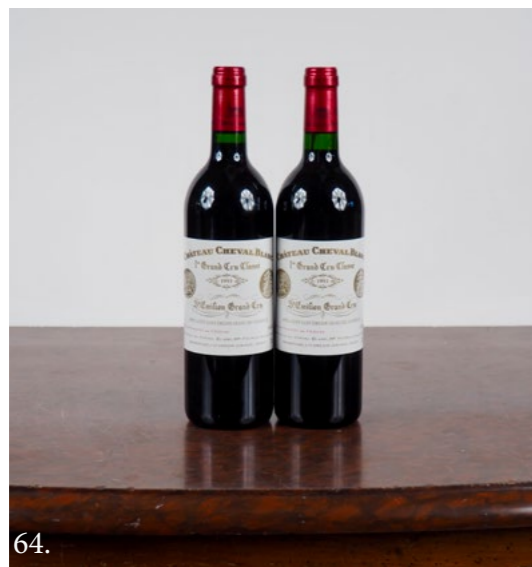
1 BOUTEILLE
CHÂTEAU PAPE CLÉMENT
GCC GRAVES
1993 - CBO - #5

35/45 €

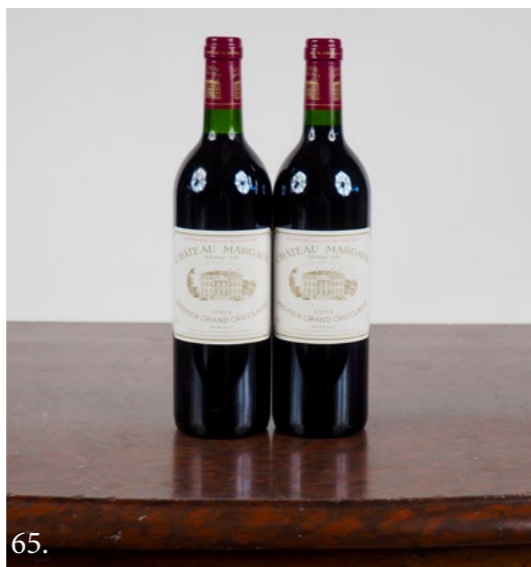
63

2 BOUTEILLES
CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD
1er GCC PAUILLAC
1993 - #1 - PAPIERS DE SOIE - BONS NIVEAUX

400/450 €



64.



65.



66.



67.

64

2 BOUTEILLES
CHÂTEAU CHEVAL BLANC
1er GCC SAINT ÉMILION
1993 - #1 - BONS NIVEAUX

440/500 €

65

2 BOUTEILLES
CHÂTEAU MARGAUX
1er GCC MARGAUX
1993 - #1 - BONS NIVEAUX

360/400 €

66

2 BOUTEILLES
CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD
1er GCC PAUILLAC
1993 - #1 - BONS NIVEAUX

500/600 €

67

2 BOUTEILLES
CHÂTEAU LATOUR
1er GCC PAUILLAC
1993 - #1 - PAPIERS DE SOIE - BONS NIVEAUX

400/460 €

68

3 BOUTEILLES
PETRUS POMEROL
1993 - CBO x 6 - #1 - TRÈS BONS NIVEAUX

3000/3600 €



69

6 BOUTEILLES
CHAMPAGNE DOM PÉRIGNON
1993 - CARTON D'ORIGINE - #4 - NIVEAUX TRÈS LÉGÈREMENT EN DESSOUS DE LA COIFFE

1000/1200 €



70

6 BOUTEILLES
CHAMPAGNE
DOM PÉRIGNON
1993 - CARTON D'ORIGINE - #4 - NIVEAUX LÉGÈREMENT EN DESSOUS DE LA COIFFE

1000/1200 €



71

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD
1er GCC PAUILLAC
1993 - CBO - #1 - PAPIERS DE SOIE - 3 BG

2300/2900 €



72

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU CANON LA GAFFELIÈRE
GCC SAINT ÉMILION
1995 - CBO - 1 ET

300/500 €

73

11 BOUTEILLES
CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD
1er GCC PAUILLAC
1996 - CBO - PAPIERS DE SOIE - 1 ÉTIQUETTE LÉGÈREMENT FROISSÉE/1 ÉTIQUETTE TRÈS LÉGÈREMENT ABIMÉE/INSCRIPTION MANUSCRITE SUR LA CAISSE

3200/3700 €



74

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU MALESCOT ST EXUPÉRY
GCC MARGAUX
1996 - CBO - #5 - 1 ÉTIQUETTE LÉGÈREMENT ABIMÉE/ÉTIQUETTES TRÈS LÉGÈREMENT TÂCHÉES

250/350 €

75

1 BOUTEILLE
CHAMPAGNE DOM PÉRIGNON
P2 "2EME PLÉNITUDE"
1998 - COFFRET ET HOUSSE - #5

450/600 €

76

1 BOUTEILLE
CHAMPAGNE DOM PÉRIGNON
P2 "2EME PLÉNITUDE"
1998 - COFFRET ET HOUSSE - #5

450/600 €



79

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU LARCIS DUCASSE
SAINT ÉMILION GC
2000 - CBO x 12 - #3

180/200 €

80

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD
1er GCC PAUILLAC
2000 - CBO - #5 - PAPIERS DE SOIE

6000/7000 €



77

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD
1er GCC PAUILLAC
1998 - #4 - PAPIERS DE SOIE

1800/2400 €



78

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU GRUAUD LAROSE
GCC SAINT JULIEN
2000 - CBO - #4

540/720 €



81

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU LA TOUR DE MONS
CB MARGAUX
2000 - CBO - #4

180/240 €

82

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU GRUAUD LAROSE
GCC SAINT JULIEN
2000 - CBO - #4

540/720 €



83

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU LARCIS DUCASSE
GCC SAINT ÉMILION
2000 - CBO - #4

300/390 €



84

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU LA TOUR DE MONS
CB MARGAUX
2000 - CBO - #4

180/240 €



85

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU GRUAUD LAROSE
GCC SAINT JULIEN
2000 - CBO - #4

540/720 €



86

6 BOUTEILLES
GRESSIER GRAND POUJEAUX
CB MOULIS
2000 - CBO - #4

120/150 €

87

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU GRUAUD LAROSE
GCC SAINT JULIEN
2000 - CBO - #4



540/720 €

88

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU GISCOURS
GCC MARGAUX
2000 - CBO - #5 - 2 ÉTIQUETTES TRÈS LÉGÈREMENT TÂCHÉES



500/600 €

89

2 BOUTEILLES
PEYRE ROSE "CLOS SYRAH LÉONE"
COTEAUX DU LANGUEDOC
2002 - #6

140/160 €



90

2 BOUTEILLES
PEYRE ROSE
COTEAUX DU LANGUEDOC : 1 "ORO" 1996 - 1 "ROSE ROUGE" 2002 - #6

110/130 €

91

3 BOUTEILLES
PEYRE ROSE "CLOS DES CISTES"
COTEAUX DU LANGUEDOC
2002 - #6

240/270 €



92

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU LAFAURIE PEYRAGUEY
1er CC SAUTERNES
2002 - CBO - #2

150/180 €

93

12 BOUTEILLES
CAISSE PRESTIGE "RIVE GAUCHE"
2002 - CBO - #4 - COMPRENANT :
- 2 CHÂTEAU PALMER GCC MARGAUX
- 2 CHÂTEAU LYNCH BAGES GCC PAUILLAC
- 2 CHÂTEAU PICHON BARON DE LONGUEVILLE GCC PAUILLAC
- 2 CHÂTEAU COS D'ESTOURNEL GCC SAINT ESTÈPHE
- 2 CHÂTEAU DUCRU BEAUCAILLOU GCC SAINT JULIEN
- 2 CHÂTEAU PAPE CLÉMENT GCC GRAVES

1000/1400 €

94

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU LATOUR MARTILLAC BLANC
GCC GRAVES
2002 - CBO - #4

240/300 €

95

12 BOUTEILLES
CAISSE PRESTIGE "RIVE GAUCHE"
2002 - CBO - #4 - COMPRENANT :
- 2 CHÂTEAU PALMER GCC MARGAUX
- 2 CHÂTEAU LYNCH BAGES GCC PAUILLAC
- 2 CHÂTEAU PICHON BARON DE LONGUEVILLE GCC PAUILLAC
- 2 CHÂTEAU COS D'ESTOURNEL GCC SAINT ESTÈPHE
- 2 CHÂTEAU DUCRU BEAUCAILLOU GCC SAINT JULIEN
- 2 CHÂTEAU PAPE CLÉMENT GCC GRAVES

1000/1400 €



96

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU LATOUR MARTILLAC BLANC
GCC GRAVES
2002 - CBO - #4

240/300 €

97

12 BOUTEILLES

CAISSE PRESTIGE "RIVE GAUCHE"

2002 - CBO - #4 - COMPRENANT :

- 2 CHÂTEAU PALMER GCC MARGAUX
- 2 CHÂTEAU LYNCH BAGES GCC PAUILLAC
- 2 CHÂTEAU PICHON BARON DE LONGUEVILLE GCC PAUILLAC
- 2 CHÂTEAU COS D'ESTOURNEL GCC SAINT ESTÈPHE
- 2 CHÂTEAU DUCRU BEAUCAILLOU GCC SAINT JULIEN
- 2 CHÂTEAU PAPE CLÉMENT GCC GRAVES

1000/1400 €



99

6 BOUTEILLES

CHÂTEAU CHEVAL BLANC

1er GCC SAINT ÉMILION

2003 - CBO - #4

1900/2500 €



98

6 BOUTEILLES

CHÂTEAU PONTET CANET

GCC PAUILLAC

2003 - CBO - 1 ÉTIQUETTE TRÈS LÉGÈREMENT TÂCHÉE

300/360 €



100

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU FIGEAC
1er GCC SAINT ÉMILION
2003 - CBO - #4



700/900 €



101

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD
1er GCC PAUILLAC
2003 - CBO - #4 - PAPIERS DE SOIE



1800/2400 €

102

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU HAUT BAGES AVEROUS
PAUILLAC
2003 - CBO - #4

120/150 €

103

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU PICHON LONGUEVILLE COMTESSE DE LALANDE
GCC PAUILLAC
2003 - CBO - #4

540/720 €



104

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU HAUT MARBUZET SAINT ESTÈPHE
2003 - CBO - #3

300/450€

105

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU BEYCHEVELLE SAINT JULIEN
2003 - CBO - #4



840/1080 €

106

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU LYNCH BAGES
GCC PAUILLAC
2003 - CBO - #4



1500/1800 €

107

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU SUDUIRAUT
1er CC SAUTERNES
2003 - CBO - #4



480/600 €

108

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU D'YQUEM
1er CCS SAUTERNES
2003 - CBO - #4

2500/3300 €



109

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU BEYCHEVELLE SAINT JULIEN
2003 - CBO - #4

840/1080 €



110

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU MONTROSE
GCC SAINT ESTÈPHE
2005 - CBO - #3



111

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU ORMES DE PEZ
CBE SAINT ESTÈPHE
2005 - CBO - #3

130/150 €

112

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU DURFORT VIVENS
GCC MARGAUX
2005 - CBO - #3

200/300 €

113

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU LA GAFFELIÈRE
1er GCC SAINT ÉMILION
2005 - CBO - #3

400/500 €



114

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU PHÉLAN SEGUR
SAINT ESTÈPHE
2005 - CBO - #3

180/240 €

115

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU BRANE CANTENAC
GCC MARGAUX
2005 - CBO - #3



360/450 €



116

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU BOUSCAUT
GCC GRAVES
2005 - CBO - #3



120/150 €

117

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU LA TOUR CARNET
GCC HAUT MÉDOC
2005 - CBO - #3

119

1 BOUTEILLE
CHÂTEAU D'YQUEM
1er CCS SAUTERNES
2006 - #2

120

1 BOUTEILLE
CHAMPAGNE ROSÉ DOM PÉRIGNON
"LADY GAGA"
2006 - COFFRET - #5

100/150 €

200/240 €

250/350 €

118

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU LE PRIEURÉ
SAINT ÉMILION GC
2005 - CBO - #3

121

6 BOUTEILLES
CHASSAGNE MONTRACHET
1er CRU "LES CHAUMÉES"
DOMAINE HENRI CLERC & FILS
2006 - #4

122

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU SMITH HAUT LAFITTE
GCC GRAVES
2006 - CBO - #3

250/350 €

300/400 €

500/600 €

123

6 BOUTEILLES
CHASSAGNE MONTRACHET
1er CRU "LES CHAUMÉES"
DOMAINE HENRI CLERC & FILS
2006 - #4

300/400 €

124

1 BOUTEILLE
CHAMPAGNE DOM PÉRIGNON
"LENNY KRAVITZ EDITION"
2008 - COFFRET - #5



125

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU LYNCH MOUSSAS
GCC PAUILLAC
2008 - CBO - #4

150/210 €

125

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU LYNCH MOUSSAS
GCC PAUILLAC
2008 - CBO - #4

150/210 €

126

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU LYNCH MOUSSAS
GCC PAUILLAC
2008 - CBO - #4

150/210 €

127

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU PONTET CANET
GCC PAUILLAC
2008 - CBO - #2

360/420 €



128

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU LYNCH MOUSSAS
GCC PAUILLAC
2008 - CBO - #4

150/210 €

129

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU LYNCH MOUSSAS
GCC PAUILLAC
2008 - CBO - #4

150/210 €

130

2 BOUTEILLES
MAS JULLIEN TERRASSES DU LARZAC
2009 - #6

70/90 €

131
3 BOUTEILLES
CLOS DU MARQUIS SAINT JULIEN
2009 - CBO - #2
150/180 €

132
3 BOUTEILLES
CLOS DU MARQUIS SAINT JULIEN
2009 - CBO - #2
150/180 €



133
1 BOUTEILLE
CHÂTEAU PAVIE
1er GCC SAINT ÉMILION
2010 - CBO CERCLÉE - #2
220/250 €

134
1 BOUTEILLE
CHÂTEAU PAVIE
1er GCC SAINT ÉMILION
2010 - CBO CERCLÉE - #2
220/250 €

135
1 BOUTEILLE
CHÂTEAU PAVIE
1er GCC SAINT ÉMILION
2010 - CBO CERCLÉE - #2
220/250 €

136
1 BOUTELLE
CHAMPAGNE BOLLINGER
«JAMES BOND 007»
2011 - COFFRET - #5
150/250 €

137
1 MAGNUM
CHAMPAGNE LAURENT PERRIER
COFFRET - #3 - BON NIVEAU
20/30 €

138
1 BOUTEILLE
CHAMPAGNE BOLLINGER
«JAMES BOND 007»
2011 - COFFRET - #5
150/250 €

139
1 MAGNUM
CHAMPAGNE DEUTZ
CBO - #3 - BON NIVEAU
20/30 €

140
1 BOUTEILLE
CHAMPAGNE BOLLINGER
«VIEILLES VIGNES FRANCAISES»
N°445/2477 - 2013 - COFFRET - #5
700/900 €



141

1 JÉROBOAM (3 L)
CHAMPAGNE GOSSET
CBO

40/50 €

142

1 BOUTEILLE
CHÂTEAU MARGAUX
1er GCC MARGAUX
2015 - CBO CERCLÉE - #2

600/700 €



143

1 MAGNUM
LE PETIT MOUTON DE MOUTON ROTHSCHILD
PAUILLAC
2015 - CBO - #2

180/220 €



144

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU PAPE CLÉMENT
GCC GRAVES
2015 - CBO - #2

360/420 €

146

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU QUINTUS
SAINT ÉMILION GC
2015 - CBO - #2

360/420 €



145

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU MONTROSE
GCC SAINT ESTÈPHE
2015 - CBO - #2

450/550 €

147

12 BOUTEILLES
CHÂTEAU BEAU-SÉJOUR BÉCOT
1er GCC SAINT ÉMILION
2015 - CBO - #4

550/650 €

148

6 BOUTEILLES
CHÂTEAU GAZIN
POMEROL
2016 - CBO - #2



340/380 €

149

6 BOUTEILLES
LA MONDOTTE
1er GCC SAINT ÉMILION
2016 - CBO CERCLÉE - #2



850/950 €



150

1 BOUTEILLE
CHÂTEAU D'YQUEM
1er CCS SAUTERNES
2017 - CBO CERCLÉE - #2

220/250 €



151

1 BOUTEILLE
CHÂTEAU D'YQUEM
1er CCS SAUTERNES
2017 - CBO CERCLÉE - #2

220/250 €



152

1 BOUTEILLE
CHÂTEAU D'YQUEM
1er CCS SAUTERNES
2017 - CBO CERCLÉE - #2

220/250 €

153

1 BOUTEILLE
CHÂTEAU ANGÉLUS
1er GCC SAINT ÉMILION
2017 - CBO CERCLÉE - #2

160/200 €



154

CAISSE DE 3 BOUTEILLES DU DOMAINE DE LA ROMANÉE CONTI

2021 - CBO CERCLÉE - #7 - COMPRENANT :

- LA TÂCHE x 1
- ROMANÉE SAINT VIVANT x 1
- GRANDS ÉCHEZEAUX x 1

6800/7700 €



156

CAISSE DE 6 BOUTEILLES DU DOMAINE DE LA ROMANÉE CONTI

2022 - CBO CERCLÉE - #7 - COMPRENANT :

- RICHEBOURG x 1
- ROMANÉE SAINT VIVANT x 2
- GRANDS ÉCHÉZEAUX x 1
- ÉCHÉZEAUX x 2

10 500/11 500 €



155

CAISSE DE 4 BOUTEILLES DU DOMAINE DE LA ROMANÉE CONTI

2022 - CBO CERCLÉE - #7 - COMPRENANT :

- LA TÂCHE x 2
- CORTON x 1
- CORTON CHARLEMAGNE x 1

11 000/12 500 €

Conditions générales Acheteur :

Article 1 – Généralités

La société de ventes volontaires Vinestim est un opérateur de ventes volontaire de meubles aux enchères publiques régi par la loi n° 2011-850 du 20 juillet 2011, codifiée aux articles L321-1 et suivants du Code de commerce.

La SVV Vinestim agit comme mandataire du Vendeur de biens meubles. Le commissaire-priseur n'est aucunement partie au contrat de vente qui lie uniquement le Vendeur et l'Acquéreur.

Les conditions générales ci-après sont affichées dans la salle des ventes et sur le site de la société Vinestim. Elles sont également à la disposition de toute personne qui en ferait la demande.

Dès lors, le fait de participer à une vente aux enchères emporte adhésion aux présentes Conditions générales.

Article 2- Préparation de la vente

2-1. Description et estimation des objets

Le Commissaire-priseur procède, sauf pour les objets proposés dans les ventes courantes au regard de leur valeur minime, à une description préalable portée à la connaissance du public, des objets proposés à la vente, avec toute la diligence requise.

Cette description est faite en l'état des connaissances au jour de la vente.

L'absence d'indication d'une restauration d'usage, de retouches légères, accidents mineurs ou autres incidents dans le catalogue ou lors des annonces verbales au moment de la vente n'implique pas que le bien soit exempt de défaut.

Les dimensions et le poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Le bon état de conservation des cadres n'est pas garanti.

Les objets mécaniques sont vendus sur la base de leur valeur décorative. Le Commissaire-priseur ne garantit en aucun cas leur fonctionnement.

Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente et aucune réclamation ne sera admise après l'adjudication, l'acquéreur ayant tout loisir d'examiner les lots préalablement à la vente.

Le Commissaire-priseur procède à l'estimation des biens confiés, laquelle est portée à la connaissance du public dans le catalogue ou dans la salle de ventes sous la forme d'une liste à disposition du public.

Si le Vendeur a fixé un prix de réserve et si les enchères n'atteignent pas ce prix, l'objet sera retiré de la vente.

2-2. Frais applicables aux acheteurs : 26 % TTC

Ils sont annoncés au début de chaque vente et dans le catalogue de la vente.

2-3. Publicité de la vente, catalogue

Les informations figurant au catalogue, à titre exceptionnel, peuvent faire l'objet de modification ou rectification. Dans ce cas, ces modifications ou rectifications sont portées à la connaissance du public par un affichage dans la salle des ventes.

2-4. Exposition

Sauf exception, le Commissaire-priseur organise l'exposition nécessaire à la présentation des objets mis en vente. Cette exposition a lieu au cours des deux jours ouvrables qui précèdent la vente.

2-5. Recours à un expert

Le commissaire-priseur peut avoir recours, s'il estime que la nature ou la valeur des objets confiés le justifie, à un expert ou à un prestataire extérieur, indépendants.

Le public en sera alors informé dans le catalogue et dans la publicité et sera mis en mesure de joindre ces tiers et de consulter le rapport qu'ils auront le cas échéant établi.

2-8. Retrait d'un bien de la vente

Le Commissaire-priseur peut décider de retirer un objet de la vente notamment s'il existe un doute sérieux sur son authenticité et/ou sa provenance, ou si le Vendeur lui en fait la demande expresse.

Article 3- Réalisation de la vente

La vente est publique et a lieu aux enchères.

3-1. Organisation des modalités de la vente

Ordres d'achat

Les ordres d'achat peuvent se faire :

- par la remise à la salle des ventes d'un ordre écrit selon les formulaires disponibles à la salle des ventes, d'un RIB et de la copie de la pièce d'identité de l'enchérisseur. A montant égal, priorité sera donnée au premier ordre confié.

- en ligne sur le site de Vinestim et sur les sites affiliés (Drouot.com et Interenchères.com) sur lesquels le catalogue est publié. L'enchérisseur devra également fournir un RIB et la copie de sa pièce d'identité. A montant égal, priorité sera donnée à l'acquéreur en salle. Enchères

Les enchères peuvent se faire :

- à la salle des ventes

- par téléphone : dans cette hypothèse, l'enchérisseur devra avoir remis préalablement à la vente, à la salle des ventes ses coordonnées (adresse et téléphone) un RIB et la copie de sa pièce d'identité. Le nombre de lignes étant limité, les demandes seront prises en compte dans la limite des lignes disponibles et par ordre de transmission à l'étude.

- en live : l'enchérisseur devra également fournir préalablement en ligne ses coordonnées (adresse, mail et téléphone) un RIB et la copie de sa pièce d'identité. Il devra par ailleurs se conformer aux conditions particulières imposées par le(s) prestataire(s) assurant les retransmissions live.

Le commissaire-priseur décline toute responsabilité en cas d'incident technique (notamment, panne internet, coupure d'électricité, incident de ligne téléphonique). Il est précisé que les ordres d'achats sont une facilité pour les clients. Vinestim ne peut être tenu pour responsable d'avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur ou pour toute autre cause.

Organisation matérielle de la vente

Le Commissaire-priseur assure la police de la vente.

A ce titre, il lui sera possible d'exclure de l'hôtel des ventes toute personne qui perturberait le bon déroulement des enchères.

Il décide s'il y a lieu de réunir ou de séparer des lots de la vente, de modifier les informations portées sur le catalogue.

Il décide du montant de la mise à prix et des paliers d'enchères.

L'adjudicataire sera le plus offrant et le dernier enchérisseur.

Dans l'hypothèse où plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjudgé », ledit objet sera remis en vente immédiatement au prix proposé par les enchérisseurs et toutes les personnes intéressées pourront concourir à cette deuxième mise en adjudication.

3-2. Adjudication – Transfert de propriété

L'adjudication est réalisée par la prononciation du mot « adjudgé » accompagnant le coup de marteau. Elle opère transfert des risques. Il appartient donc à l'adjudicataire de faire assurer sans délai les lots qu'il a acquis.

La propriété ne sera quant à elle transférée à l'adjudicataire qu'une fois que celui-ci aura payé le prix, en ce compris les frais et que le Commissaire-priseur l'aura effectivement encaissé.

3-3. Procès-verbal

Le Commissaire-priseur dresse le procès-verbal de la vente aux enchères publiques qu'il dirige.

3-4. Droit de préemption de l'Etat

L'Etat français dispose d'un droit de préemption sur certaines œuvres d'art mises en vente publique. L'exercice de ce droit durant la vente est confirmé dans les quinze jours qui suivent celle-ci. L'Etat se substituera alors au dernier enchérisseur.

Article 4 - Formalités postérieures

4-1. Paiement du prix par l'adjudicataire

Le paiement du prix doit être effectué au comptant et en euro par l'adjudicataire, qui se verra alors remettre un bordereau d'adjudication, immédiatement après la vente :

- par virement : dans cette hypothèse, les frais bancaires seront facturés en sus à l'adjudicataire

- en espèces : Jusqu'à 1 000 euros frais et taxes compris lorsque le débiteur à son domicile fiscal sur le territoire de la République française ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle ;

Jusqu'à 15 000 euros frais et taxes compris lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal sur le territoire de la République française ou dans un des pays membres de la communauté européenne et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle.

Dans la mesure où les plafonds de l'article L112-6 du Code Monétaire et Financiers sus-rappelés, concernent le montant global de la dette à payer, il est également interdit au Commissaire-priseur d'accepter un paiement fractionné ou de scinder

un bordereau pour produire plusieurs factures d'un montant inférieur au plafond.

- par chèque certifié en euro sur présentation de deux justificatifs d'identité en cours de validité et d'une lettre accreditive de leur banque.

Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront pas acceptés. Vinestim se réserve la possibilité de conserver la marchandise jusqu'au parfait encaissement des règlements.

Par application de l'article L321-14 du Code de commerce, « *A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant* ».

Le Commissaire-priseur pourra en toute hypothèse réclamer à l'adjudicataire défaillant, notamment :

- les frais consécutifs à sa défaillance

- le paiement du prix d'adjudication ou la différence entre ce prix et le prix d'adjudication en cas de revente s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères

- les frais de stockage à hauteur de 50 € par jour à compter de la mise en demeure

4-2. Entreposage

Les biens adjugés sont stockés par le Commissaire-priseur. Il appartient à l'adjudicataire de pourvoir à leur assurance.

Le stockage est effectué à titre gratuit pendant un mois.

Au-delà, le stockage et l'assurance seront facturés à l'adjudicataire sur la base d'un forfait de 50 € par jour et par objet.

4-3. Enlèvement des biens achetés

L'adjudicataire peut récupérer les lots qu'il a acquis, aux horaires d'ouverture de la salle des ventes, à la condition d'avoir réglé le prix et les frais. Dans l'hypothèse de paiement par chèque où virement, le retrait ne pourra avoir lieu qu'après encaissement du prix.

L'adjudicataire peut charger le Commissaire-priseur de l'expédition des objets. Dans ce cas :

- les frais d'expédition sont à la charge de l'adjudicataire

- l'emballage sera effectué par le Commissaire-priseur. Il sera facturé à ce titre une somme forfaitaire de 25 € TTC par objet. Toutefois, pour les objets nécessitant un emballage spécial, un devis sera soumis à l'adjudicataire. Enfin, le Commissaire-priseur se réserve le droit de refuser la prestation d'emballage si elle lui semble trop délicate compte tenu de la nature de l'objet.

Le client procède seul au choix du transporteur. Nous attirons votre attention sur le fait que certains envois, malgré les soins d'emballage que nous pouvons y apporter, présentent un risque sérieux de dégradations lors de l'acheminement. La responsabilité du Commissaire-Priseur en tant que dépositaire prend fin à l'enlèvement du ou des colis.

- l'adjudicataire, s'il souhaite qu'une assurance de la marchandise soit souscrite, doit en informer par écrit le Commissaire-priseur. Cette assurance lui sera facturée. A défaut, et sauf faute inexcusable du transporteur, l'adjudicataire est informé que l'indemnisation sera plafonnée dans les conditions fixées par le contrat type général issu du décret du 99-269 du 06 avril 1999 modifié par le décret n° 2000-1052, 22 oct. 2000, le décret n° 2001-1363 du 28 décembre 2001 et le décret n°2007-1226 du 20 août 2007.[\[1\]](#)

Article 5- Dispositions diverses

5-1. Renonciation temporaire à un droit

Le fait pour l'une des parties de ne pas exercer, en une ou plusieurs occasions, les droits, options, réclamations ou actions que lui réserve le présent contrat, ne pourra être interprété comme un abandon ou un refus de se prévaloir dudit droit, d'exercer ladite option, de formuler ladite réclamation ou d'exercer ladite action.

5-2. Nullité – Divisibilité

Au cas où l'une quelconque des clauses du présent contrat serait reconnue ou déclarée nulle ou en violation d'une disposition d'ordre public, ladite clause sera réputée non écrite et toutes les autres clauses resteront en vigueur.

5-3. Prescription

Par application de l'article L321-17 du Code de commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prises et des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise.

5-4. Loi applicable – Jurisdiction compétente

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Toute contestation relative à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes sera de la compétence du Tribunal de Grande Instance de Toulouse.

5-5. Election de domicile

Pour l'exécution du présent contrat et pour toute procédure éventuelle qui pourrait en être la suite ou la conséquence, les parties élisent domicile en leurs adresses respectives énoncées en tête du présent contrat. Tout changement de domicile ne sera opposable qu'à compter de la réception de sa notification par LRAR par l'autre partie.

5-6. Droit d'accès et de rectification aux données nominatives

Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de Vinestim, dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives par application de la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978 modifiée.

Article 6- Lexique (décret n°81-255 du 03 mars 1981)

L'attribution : l'emploi du terme « attribué à » suivi d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre ou l'objet a été exécuté pendant la période de production de l'artiste mentionné et que des présomptions sérieuses désignent celui-ci comme l'auteur vraisemblable.

L'atelier : l'emploi des termes « atelier de » suivis d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre a été exécutée dans l'atelier du maître cité ou sous sa direction.

La mention d'un atelier est obligatoirement suivie d'une indication d'époque dans le cas d'un atelier familial ayant conservé le même nom sur plusieurs générations.

La mention d'école : l'emploi des termes « école de » suivis d'un nom d'artiste entraîne la garantie que l'auteur de l'œuvre a été l'élève du maître cité, a notoirement subi son influence ou bénéficié de sa technique. Ces termes ne peuvent s'appliquer qu'à une œuvre exécutée du vivant de l'artiste ou dans un délai inférieur à 50 ans après sa mort.

Lorsqu'il se réfère à un lieu précis, l'emploi du terme « école de » garantit que l'œuvre a été exécutée pendant la durée d'existence du mouvement artistique désigné, dont l'époque doit être précisée, et par un artiste ayant participé à ce mouvement.

Les expressions « **dans le goût de** », « **style de** », « **manière de** », « **genre de** », « **d'après** », « **façon de** » ne confèrent aucune garantie particulière d'identité d'artiste, de date de l'œuvre ou d'école.

[\[1\]](#) Article 21 al. 1 et 2 du contrat type général : « Le transporteur est tenu de verser une indemnité pour la réparation de tous les dommages justifiés dont il est légalement tenu pour responsable, résultant de la perte totale ou partielle ou de l'avarie à la marchandise.

Pour les envois inférieurs à trois tonnes, cette indemnité ne peut excéder 23 € par kilogramme de poids brut de marchandises manquantes ou avariées pour chacun des objets compris dans l'envoi, sans pouvoir dépasser 750 € par colis perdu,



VINESTIM, UN ACTEUR INCONTOURNABLE DES VINS ET SPIRITUEUX

VINESTIM figure parmi les rares maisons de vente aux enchères et d'expertise indépendantes en France, entièrement dédiées aux grands vins, aux vieux millésimes et aux spiritueux.

Son activité soutenue se traduit par l'organisation de 15 ventes par an : une vente mensuelle consacrée aux vins et une vente trimestrielle dédiée aux alcools et spiritueux.

Chaque année, VINESTIM expertise plus de 13 000 bouteilles et propose à la vente en moyenne 6 000 lots, confirmant ainsi son rôle d'acteur majeur et de référence sur le marché français des enchères de vins et spiritueux.



« Vinestim défend une approche de startup dans un marché encore très traditionnel. L'une des seules maisons en France entièrement dédiée aux grands vins et aux spiritueux, par conviction : plus agile, plus réactive, guidée par une exigence constante d'expertise et de savoir-faire. À rebours des ventes généralistes ou caritatives, nous faisons le choix de nous consacrer exclusivement à ces catégories. Réunir aujourd'hui des vins de cette provenance est devenu exceptionnel. Cette vente est l'illustration de cet engagement. » souligne le commissaire-priseur Paul de Colonges.